Communiqué de presse Janvier 2020

ÉDITION 2019 DU RAPPORT SUR LE RISQUE PÉNAL, DES CHIFFRES EN HAUSSE

Chaque année, l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale et associative fait le point sur la réalité statistique du risque pénal des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux. Son rapport 2019 confirme la hausse du nombre d'élus locaux mis en cause.

À l'aube d'une nouvelle période électorale et des prochaines mandatures, plusieurs enseignements sont à retenir de cette édition 2019. Selon nos estimations, ce sont plus de 1 630 élus qui seront poursuivis au cours de la mandature 2014-2020 soit une augmentation de près de 30 % par rapport à la précédente mandature. Mais le taux de mise en cause pénale des élus (toutes infractions confondues) reste inférieur à 0.3 %.

Les fonctionnaires territoriaux restent moins exposés au risque de poursuites pénales que ne le sont les élus locaux. Selon nos estimations, plus de 800 fonctionnaires territoriaux auront été poursuivis au cours de cette mandature (soit un taux de mise en cause pénale de 0,0415 %). Si les poursuites contre les territoriaux sont aussi en hausse c'est de manière nettement moins marquée que pour les élus locaux (+5,5 %).

Au cours de la mandature 2014-2020 le trio de tête des catégories d'infractions imputées aux élus locaux est le suivant : manquement au devoir probité, atteintes à honneur et atteintes à la dignité. Celui des fonctionnaires territoriaux se compose des manquements au devoir de probité, des atteintes à la dignité, et des atteintes aux mœurs et à l'intégrité sexuelle.

Issue des procédures : qui dit poursuite ne dit pas condamnation. Ainsi **près de** 60 % des élus et 65 % des fonctionnaires territoriaux bénéficient au final d'une décision qui leur est favorable.

Les collectivités territoriales sont aussi impactées. Selon nos estimations, ce sont près de 200 collectivités qui seront poursuivies pénalement au cours de la mandature qui s'achève (soit une hausse de plus de 40 %).



Téléchargez le rapport 2019 www.smacl.fr/rapport-obssmacl

À propos de SMACL Assurances

Créée en 1974, SMACL Assurances est la société mutuelle d'assurance des collectivités et établissements publics, des élus et des agents territoriaux. Elle couvre également les risques des entreprises, des associations, des particuliers, acteurs économiques de tous nos territoires. Elle accompagne pour leurs risques privés ou professionnels plus de 20 000 collectivités et établissements publics, près de 50 000 associations et entreprises (notamment de l'Économie Sociale et Solidaire) et plus de 40 000 particuliers (élus, anciens élus et agents territoriaux, salariés de nombreuses entités publiques ainsi que les administrateurs, adhérents, bénévoles et personnels des associations et entreprises publiques).

www.smacl.fr



À propos du Groupe VYV « Entrepreneur du mieux-vivre »

Le Groupe VYV (Chorum, Harmonie Fonction Publique, Harmonie Mutuelle, MGEFI, MGEN, Mutuelle Mare-Gaillard, Mutuelle Nationale Territoriale, SMACL Assurances) est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses 4 métiers (assurance, offre de soins, services et habitat), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Créé en 2017, le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun. L'ensemble des composantes du groupe protège 11 millions de personnes au sein de son écosystème et propose des solutions adaptées à plus de 88 000 employeurs publics et privés.

Le chiffre d'affaires du groupe, intégrant une évaluation du chiffre d'affaires des entités de l'UGM VYV Coopération, est d'environ 10 milliards d'euros ; sur le seul périmètre combiné du Groupe VYV, le chiffre d'affaires est de 8,7 milliards d'euros. Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable.

www.groupe-vyv.fr

